

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 01/06/2016 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Hubert BAUFUMÉ, Communauté de Communes du Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire
Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Michel CLAIRAND, Communauté de Communes du Thouarsais
Louis-Marie GRÉGOIRE, Mairie d'Argenton l'Église
Robert GIRAULT, Mairie d'Argentonny
Jean-Claude GUÉRIN, Mairie de La Peyratte
Christophe DEHAY, Mairie de Saint-Varent
Jacques DIEUMEGARD, Mairie de Pompaire
Philippe DELAVault, Mairie de Craon
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
Claude SERGENT, Eaux de la Vienne SIVEER
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Claude DEVAUD, Chambre d'Agriculture d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Christian BARBIER, Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
Jean-Paul SOUTIF, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Jacques LIZIN, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Michel BONNESSÉE, Poitou-Charentes Nature
Jean THARRAULT, Association de Sauvegarde de l'Anjou
Paul PAULY-CALLOT, UFC Que Choisir

Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne

Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

Jean-Yves FORTIN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

Daniel BEAUMONT, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Géraldine GELLE, DDT du Maine-et-Loire

Nicolas ALBAN, DDT des Deux-Sèvres

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes

Claude DALLET, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

▪ **Autres participants :**

Marie-Claude BIBARD, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Coline BOURRU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Mickaël BAUDET, SAGE Clain

Justine RICHARD, Bureau d'études GÉO-HYD

Arnaud JACQUET, Bureau d'études GÉO-HYD

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Claudie PAITREAU, Secrétaire SAGE Thouet

Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet

Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne

Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Patrice HOUTEKINS, Mairie de Thouars

Didier GUILLAUME, Mairie Les Ulmes

Jean-François LUQUET, ONEMA

▪ **Personnes excusées :**

Jean-Michel AMIOT, Poitou-Charentes Nature

Michel GUIONNET, Association des Irrigants des Deux-Sèvres

Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des étangs de Poitou-Charentes – Vendée

Coralie DENOUES, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Géraldine LEMARCHANT, DDT de la Vienne

Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Nicolas TROUILLARD, ONCFS du Maine-et-Loire

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il propose d'effectuer un tour de table afin que les nouveaux membres de la CLE puissent se présenter. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 4 février 2016**
2. **Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)**
3. **Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)**
4. **Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie des cours d'eau 79**
5. **Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »**
6. **Sollicitation des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)**
7. **Questions diverses**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 4 février 2016

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 4 février 2016. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé le rapport d'activité 2015 ainsi que le portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet. Un point a été réalisé sur l'avancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE et les services de l'État 79 ont présenté la méthodologie de réalisation de la cartographie des cours d'eau en Deux-Sèvres.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés, sans modification.**

2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)

Il est rappelé que, suite aux élections Régionales de 2015 et la création de nouvelles régions et communes au 1^{er} janvier 2016, un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris par Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres le 21 avril 2016.

Les nouveaux membres de la CLE sont :

- Au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
 - Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : M. Nicolas GAMACHE
 - Conseil Régional des Pays de la Loire : M. André MARTIN
 - Commune d'Argentonay : M. Robert GIRAULT
 - Commune d'Argentonay : M. Pascal PILOTEAU
 - Commune de Lys-Haut-Layon : M. Benoit PIERROIS
- Au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
 - Un représentant de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

- Au sein du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics
 - Le Préfet de la région Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
 - Le Préfet de la Vienne ou son représentant
 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ou son représentant
 - Le Directeur Général de l'Agence de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ou son représentant

Les règles de fonctionnement de la CLE prévoient la création d'un Bureau de la CLE composé comme suit :

- 8 membres du collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- 4 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et associations
- 4 membres du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Les membres du Bureau de la CLE sont désignés au sein de chaque collège par leurs membres.

Suite aux départs de Mme Françoise BELY et au changement de mandat de M. Robert GIRAULT, 2 sièges sont vacants pour le collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

M. CUBAUD demande aux personnes souhaitant siéger au sein du Bureau de la CLE de faire connaître leur candidature.

Pour ces 2 sièges à pourvoir, les candidats sont :

- M. Nicolas GAMACHE
- M. Robert GIRAULT

Puisque 2 candidats se font connaître pour 2 sièges, M. CUBAUD propose aux membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de désigner M. GAMACHE et M. GIRAULT comme leurs représentants, en plus de ceux déjà nommés, au sein du Bureau de la CLE. Les membres acceptent à l'unanimité.

3. Validation du diagnostic du SAGE

Pierre PÉAUD rappelle que l'élaboration du diagnostic du SAGE a été lancée lors de la CLE du 29 septembre 2015. Depuis plusieurs réunions de travail (CLE, Bureau de CLE, commissions thématiques) se sont déroulées afin de faire ressortir les enjeux et objectifs du SAGE. Il ajoute que le diagnostic et sa synthèse ont été envoyés aux membres de la CLE par mail en préparation de la séance. Le bureau d'études GÉO-HYD va présenter les éléments principaux du diagnostic avant que celui-ci soit soumis à validation des membres de la CLE.

Justine RICHARD, du bureau d'études GÉO-HYD, présente les éléments du diagnostic en lien avec les enjeux « Ressource en eau », « Qualité des eaux », « Milieux aquatiques » et « Gouvernance ». Elle poursuit en présentant le coût de la gestion de l'eau sur les 10 dernières années et termine en énonçant les objectifs de gestion qui ont été définis lors des séances de travail (cf. présentation).

Les membres de la CLE émettent les remarques suivantes :

Enjeu « Ressource en eau »

M. DELAVault s'interroge sur le respect des volumes prélevables et les dépassements énoncés pour l'agriculture.

Pierre PÉAUD répond que l'analyse des volumes montre que ceux-ci sont respectés annuellement, toutefois la notification du Préfet définit des volumes printaniers et des volumes estivaux et ces derniers ne sont pas respectés aujourd'hui. La mise en place des OUGC devrait permettre de tendre vers le respect de ces volumes saisonniers.

M. BEAUMONT demande si les coefficients de fuite sur les réseaux AEP sont connus, et quels sont les secteurs les plus concernés.

Justine RICHARD répond que les données sont détaillées dans le diagnostic et le complément de l'état initial. Elle ajoute que les performances des réseaux AEP à l'échelle du SAGE correspondent globalement à la moyenne nationale, sauf sur certains secteurs où ils peuvent être plus faibles.

Concernant cette notion de gaspillage et pertes au niveau des réseaux AEP, M^{me} GELLE indique que le SDAGE définit des objectifs de rendement primaire de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine.

M. DALLET relève que les données présentées dans ce diagnostic se basent sur un état actuel mais pas sur les besoins à venir.

M. CUBAUD répond qu'en effet nous sommes sur une étape plus descriptive et que dans les phases suivantes d'élaboration du SAGE une approche sera faite sur les tendances d'évolutions.

Pierre PÉAUD complète en indiquant que des premiers éléments sur les tendances d'évolution se trouvent dans l'état initial et le diagnostic et que des précisions pourront être recherchées avant la définition des scénarii du SAGE.

Enjeu « Qualité de la ressource en eau »

M. FORTIN demande pourquoi aucune information sur les pollutions dues aux substances médicamenteuses n'est évoquée.

Pierre PÉAUD répond que les pollutions existent mais que le suivi de ces substances demande des recherches spécifiques qui ne sont pas réalisées aujourd'hui. Il ajoute que cette remarque a déjà été évoquée lors des commissions de travail et qu'un objectif du SAGE a été défini en réponse à ce manque de connaissance.

M. SOUTIF ajoute qu'en plus du manque de connaissance sur ces substances, la question sur l'existence et l'efficacité des traitements peut se poser.

M. THARRAULT trouve étonnant que la masse d'eau « Le Douet » présente une pollution due au phosphore.

Justine RICHARD indique que les données présentées proviennent des données Agence de l'Eau qui ont été utilisées pour l'état des lieux du SDAGE 2016-2021.

M. DEVAUD remarque qu'il aurait été intéressant de comparer les données du Thouet avec le contexte régional.

M. CLAIRAND ajoute qu'il est nécessaire d'avoir des connaissances les plus fines possibles pour pouvoir prendre les mesures les plus efficaces.

Pierre PÉAUD rappelle que le bassin du Thouet présente une superficie importante et qu'il a été recherché dans le cadre de l'état initial et le diagnostic du SAGE des données les plus précises possibles. Il ajoute que le travail réalisé a permis de faire ressortir également les manques de connaissances pour orienter les recherches futures.

M. THARRAULT relève que l'acquisition de données précises passe par un travail de terrain et que se pose la question des moyens financiers et techniques pour les réaliser.

M. ANTOINE confirme et ajoute que le SAGE peut s'appuyer sur les outils existants comme les CTMA et les contrats territoriaux « pollutions diffuses ».

M. DALLET conclut en indiquant que le travail réalisé aujourd'hui doit permettre d'apporter des réponses aux problématiques du territoire en définissant des actions et des règles spécifiques au bassin du Thouet.

Enjeu « Milieux aquatiques »

M^{me} CHAPALAN demande quels sont les cours d'eau concernés par la présence d'ouvrages.

Pierre PÉAUD répond que l'ensemble des cours d'eau du bassin du Thouet sont concernés par la présence d'ouvrages qui peuvent être de différents types : barrages, seuils, digues, moulins, ponts, etc.

M. LIZIN remarque que les ouvrages peuvent être présents depuis de nombreuses années et que leur arasement ne solutionnera pas les problèmes de qualité des eaux. Il demande également si des données sur l'évolution du milieu sont disponibles suite aux arasements qui ont eu lieu sur l'amont du Thouet.

M. CUBAUD répond qu'en effet, le diagnostic met en avant que les ouvrages sont un des facteurs entraînant la dégradation des masses d'eau, mais pas le seul, la dégradation pouvant être multifactorielle. Il ajoute qu'il n'est pas fait mention de l'arasement systématique des ouvrages mais du rétablissement de la continuité écologique qui peut passer par différents types d'aménagements : rivière de contournement, passe à poissons, gestion de l'ouvrage, arasement, etc., et que chaque

ouvrage est un cas particulier au vu de ses spécificités. Enfin, il indique que sur les ouvrages aménagés sur le Thouet amont, des suivis sont réalisés et montrent une amélioration des indicateurs biologiques avec des espèces de poissons plus nombreuses en nombre et en variété.

M. BIGOT relève que le nombre d'ouvrages identifiés sur le bassin lui semble faible. Il ajoute que le diagnostic met en avant la nécessité de s'intéresser à la morphologie des cours d'eau ainsi qu'à la continuité mais que « l'objectif » d'obtenir des tronçons d'écoulements libres est prématuré.

Pierre PÉAUD indique que le nombre d'ouvrages s'appuie sur la base de données ROE de l'ONEMA qui recense 682 ouvrages, sans pour autant être exhaustive, certains secteurs n'étant pas prospectés. Il confirme que l'obtention d'écoulement libre n'est pas un Objectif en tant que tel à cette étape d'élaboration, le terme faisant ici plus référence à l'idée ressortie lors de la dernière commission thématique.

M. DEVAUD remarque que les plans d'eau du bassin peuvent avoir des impacts négatifs mais aussi positifs.

Pierre PÉAUD confirme et rappelle que l'étude portée par le SAGE sur les impacts des plans d'eau a bien fait ressortir ce point et que le diagnostic reprend les conclusions de cette étude.

Enjeu « Gouvernance »

M. DALLEY indique que les contrats territoriaux présents sur le bassin sont de 2^{ème} génération et que les ambitions de ces contrats doivent être reprises dans le diagnostic et confortées par la CLE.

M. CLAIRAND relève qu'il serait intéressant de connaître les coûts de ces contrats par habitants, surtout pendant cette période où le paysage de la gouvernance de l'eau va évoluer (GEMAPI, AEP, assainissement).

Pierre PÉAUD répond que des premiers éléments pourront être recherchés dans le cadre de l'étude GEMAPI qui va être lancée prochainement.

Objectifs de gestion

Justine RICHARD présente les objectifs de gestion qui ont été définis suite aux différentes réunions de travail.

M. DALLEY souhaiterait que ces objectifs soit précisés afin d'orienter la définition des scénarii du SAGE.

M. CUBAUD indique que le SAGE va s'emparer de la question GEMAPI et que l'étape suivante d'élaboration du SAGE (Tendances et Scénarii) débutera second semestre 2017. Il propose que ce laps de temps (fin 2016 - début 2017) soit utilisé pour travailler ensemble à la précision des objectifs afin de cadrer l'étape suivante d'élaboration du SAGE.

M. DELAVault demande s'il serait possible d'avoir des données économiques sur les différents secteurs d'activités du bassin.

Pierre PÉAUD répond qu'un descriptif général des secteurs d'activités sera prochainement intégré. Des premières données sur le secteur agricole sont disponibles dans l'état initial du SAGE.

M. DALLET complète en indiquant que lors de la définition des actions et règles du SAGE, une analyse économique devra de toute façon être effectuée d'où la nécessité de préciser les objectifs du SAGE.

M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le diagnostic du SAGE sous réserve des amendements émis ; **le diagnostic du SAGE est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

Pierre PÉAUD indique que le document final sera diffusé aux membres de la CLE prochainement.

M. DALLET demande si un document de communication est prévu pour rendre accessible ce diagnostic au plus grand nombre.

Pierre PÉAUD répond qu'une synthèse du diagnostic est prévue et sera téléchargeable sur le site internet du SAGE. Il ajoute que la cellule d'animation a également réalisé une synthèse de l'état initial.

4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie des cours d'eau 79

M. ALBAN présente aux membres de la CLE le guide d'entretien des cours d'eau réalisé par la DDT 79 en réponse à l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015. Ce guide à destination du grand public sera téléchargeable sur le site internet des services de l'État.

Il poursuit en indiquant que le comité technique « cartographie des cours d'eau 79 » du SAGE Thouet s'est réuni le 25 mai 2016 pour échanger sur la méthodologie d'expertise terrain proposée par la DDT 79.

Il présente ensuite aux membres de la CLE les éléments de cette méthodologie qui consiste à identifier 3 critères majeurs cumulatifs permettant de statuer sur l'état de l'écoulement que sont :

- Un lit naturel à l'origine
- L'alimentation par une source
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année

Il ajoute que si les 3 critères majeurs ne permettent pas de statuer avec certitude sur la nature de l'écoulement des indices complémentaires seront analysés :

- Continuité amont-aval
- Berges et substrat différencié
- Vie aquatique

Les prospections terrain se feront en commençant par le point le plus amont de l'écoulement.

M. CUBAUD indique que le comité technique du SAGE a validé cette méthodologie et propose aux membres de la CLE de faire de même ; **la méthodologie d'expertise terrain est validée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

M. ALBAN conclut en indiquant que cette méthodologie sera testée prochainement sur le bassin de la Viette au sud de Parthenay. Les éléments recueillis par les services de l'État seront analysés par le comité technique du SAGE.

5. Cahier des charges de l'étude GEMAPI

Lors de la séance plénière du 4 février 2016 les membres de la CLE ont validé le portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin du Thouet.

Afin d'informer les collectivités du bassin, une réunion d'information a été organisée le 7 avril 2016 où ont été conviés les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de « milieux aquatiques ».

Pierre PÉAUD indique que le cahier des charges de l'étude a été validé lors de la séance du Bureau de la CLE du 19 mai 2016 et propose de revenir sur les points principaux de celui-ci, à savoir :

- Phase 1 : réalisation d'un état des lieux de l'exercice actuel des compétences entrant dans le champ de la GEMAPI et du fonctionnement des collectivités présentes sur le bassin du Thouet.
- Phase 2 : Proposition de scénarii de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet avec la mise en avant des forces, faiblesses, opportunités, menaces et conséquences de chaque scénario pour les collectivités.
- Phase 3 (tranche conditionnelle) : Rédaction d'un rapport présentant les étapes de mise en œuvre du scénario retenu collectivement.

Il est proposé qu'un comité de pilotage soit créé afin de suivre les différentes étapes de cette étude. M. CUBAUD propose que ce comité de pilotage soit composé comme suit :

- 1 représentant de chaque collectivité (les 13 EPCI-FP et les 8 syndicats « milieux aquatiques »)
- Les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics siégeant au Bureau de la CLE
- Les Départements 49-79-86
- Les Régions Pays de la Loire et Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- Les DDT 49-79-86
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce comité de pilotage ; **la composition du comité de pilotage est validée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

M. DELAVault relève que sur les documents d'imposition on peut trouver une ligne concernant cette nouvelle compétence GEMAPI.

M. CUBAUD répond qu'en effet la loi permet la création d'une taxe pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Cette taxe n'est pas obligatoire et plafonnée à 40€ par habitant. Les EPCI-FP pourront la mettre en place ou non et définir son montant.

M^{me} MARTIN demande comment les collectivités du bassin ont accueilli l'étude qui va être lancée par le SAGE.

M. CUBAUD indique que les collectivités ayant sollicité le SAGE et celles présentes à la réunion d'information ont plutôt bien accueilli cette proposition et ont conscience que les réflexions doivent être portées à une échelle plus grande que le périmètre de leur collectivité. Il ajoute que les structures qui n'ont pas pu être présentes à la réunion d'information ont reçu le compte rendu des échanges.

Pierre PÉAUD complète en indiquant que la cellule d'animation du SAGE a repris contact avec toutes les collectivités pour pouvoir recueillir des premiers éléments en vue du lancement de l'étude.

Enfin, il conclut en ajoutant que le prestataire va être recruté courant de l'été pour un lancement d'étude en septembre 2016. Les résultats finaux de ce travail sont attendus pour juin 2017.

6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)

Pierre PÉAUD rappelle que les Chambres d'Agriculture 49 et 79 ont adressé des courriers aux structures porteuses du SAGE pour informer la CLE de leur souhait de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) sur les bassins Thouet-Thouaret-Argenton (ouest du bassin du Thouet) en lien avec la mise en place de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton.

Il complète en indiquant qu'un CTGQ est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau, d'une durée de 5 ans, qui permet le financement d'actions visant à améliorer la gestion de la ressource en eau.

Il ajoute qu'une instruction gouvernementale du 4 juin 2015 précise que la gouvernance d'un CTGQ est mise en œuvre au sein d'un comité de pilotage et que, quand elle existe, la CLE peut, sauf avis contraire de sa part, être le cœur de ce comité de pilotage.

M. CUBAUD propose, au vu de ces éléments, que la CLE ne prenne pas en charge la gouvernance de ce contrat. Toutefois, il insiste sur l'importance que le comité de pilotage soit équilibré et que tous les acteurs du territoire, dont un représentant de la CLE, soit associés. Il propose qu'une réponse soit faite en ce sens aux Chambres d'Agriculture en insistant sur la nécessité que la CLE puisse émettre un avis sur la composition du comité de pilotage ; **les membres de la CLE valident cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

M. DEVAUD prend note de cette décision et insiste sur la volonté des Chambre d'Agriculture d'associer tous les acteurs. Il ajoute que la Chambre d'Agriculture 79 a déjà de l'expérience dans ce type de contrat car elle porte celui de la Sèvre Niortaise-Marais Poitevin et celui de la Boutonne.

M. DALLET rappelle aux représentants des Chambres d'Agriculture la procédure à adopter avec la nécessité de solliciter le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau pour qu'il émette un avis sur la possibilité de mettre en place un CTGQ sur le territoire. Il ajoute que la phase d'élaboration devra prendre en compte un diagnostic de territoire avant la définition d'actions.

Enfin, il est rappelé qu'une fois le CTGQ élaboré, l'avis de la CLE sera demandé sur ce contrat comme pour tous les contrats territoriaux du bassin du Thouet.

7. Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



CLE - 01/06/2016



Ordre du jour

- 
1. **Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016**
 2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
 3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
 4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
 5. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
 6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
 7. Questions diverses



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. **Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)**
3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
5. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
7. Questions diverses

2. Élections Bureau CLE

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Suite aux élections régionales de 2015 et la création de la nouvelle région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, ainsi que la création de nouvelles communes sur le bassin du Thouet, le Préfet des Deux-Sèvres a pris un nouvel arrêté de composition de la CLE le 21 avril 2016.

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Nicolas GAMACHE : Conseil Régional d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes
- M. André MARTIN : Conseil Régional des Pays de la Loire

- M. Robert GIRAULT : Commune d'Argentonnay (79)
- M. Pascal PILOTEAU : Commune d'Argentonnay (79)
- M. Benoit PIERROIS : Commune de Lys-Haut-Layon (49)

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Le Préfet de la Région Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- Le Préfet de la Vienne ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes ou son représentant
- Le Directeur Général de l'Agence de Santé d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes ou son représentant

Recomposition partielle du bureau de la CLE

- Le bureau a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la Commission Locale de l'Eau.
- Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Il a reçu délégation de la part de la CLE pour répondre aux demandes d'avis faites à la CLE.
- Le bureau est composé de :
 - 8 membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et les 2 Vice-présidents,
 - 4 membres du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
 - 4 membres du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Les membres du bureau de la CLE (décembre 2015)

Organisme	Désignation
Conseil Régional Poitou-Charentes	Mme Françoise BELY
Conseil Départemental du Maine et Loire	Mme Jocelyne MARTIN
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Mme Esther MAHIET-LUCAS
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	M. Olivier CUBAUD
Communauté d'Agglomération Saumur Loire développement	M. Jean-Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Loudunais	M. Hubert BAUFUMÉ
Commune de La Coudre	M. Robert GIRAULT
Syndicat de la Vallée de la Dive	M. Pierre BIGOT
Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Paul SOUTIF
Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes	M. Claude DEVAUD
Association des Irrigants de la Vienne	M. Jean Christophe POUVREAU
Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou- Charentes Vendée	M. Louis PERRIN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	M. Frédéric NADAL
DREAL Poitou-Charentes	M. Côme DURAND
ONEMA Inter-région Centre - Poitou-Charentes	M. Jean-François LUQUET

Recomposition partielle du bureau de la CLE

- Suite aux élections Régionales de 2015, Mme Françoise BELY n'est plus membre de la CLE
- M. Robert GIRAULT est toujours membre de la CLE en tant que représentant de la commune d'Argentonnay en lieu et place de la commune de la Coudre

Selon les règles de fonctionnement de la CLE, chaque collège désigne ses représentants au sein du Bureau. De même, lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE ou perd les fonctions pour lesquelles il a été nommé, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.

Désignation des nouveaux membres du Bureau pour les 2 sièges vacants (collège des collectivités et établissements publics locaux)

Recomposition partielle du bureau de la CLE

	Prénom - Nom	Fonction
Liste des candidats	Nicolas GAMACHE	Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
	Robert GIRAULT	Commune d'Argentonnay

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
3. **Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)**
4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
5. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
7. Questions diverses

Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Restitution du diagnostic
Commission Locale de l'Eau, 1^{er} juin 2016

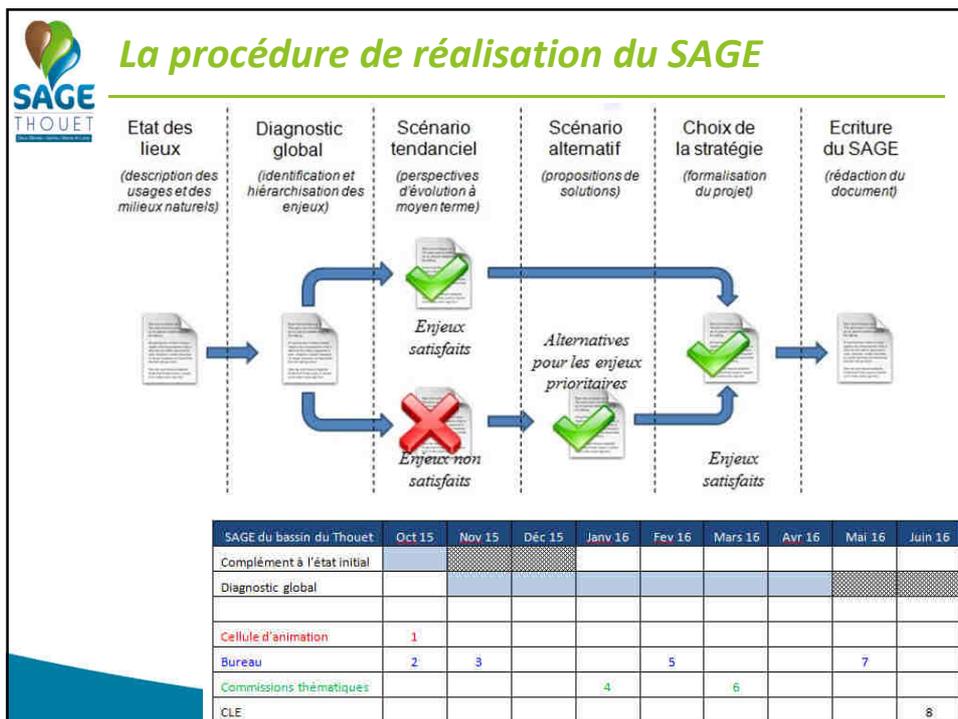


Déroulement de la présentation

Les points essentiels du diagnostic

Validation des objectifs





Enjeu Ressource en eau

Des problèmes d'étiages très marqués sur les eaux superficielles

Caractéristique naturelle du secteur, mais **renforcée** par les prélèvements en rivière (incidence particulière sur l'Argenton et le Thouaret)

Des **impacts sur les milieux aquatiques** (réduction des habitats, diminution des concentrations en oxygène, assècs en têtes de BV,...)

Risque de non atteinte du bon état du fait de l'hydrologie sur l'ensemble des cours d'eau

Des ressources souterraines globalement à l'équilibre mais certaines en mauvais état quantitatif, à préserver

Présence d'aquifères protégés prioritaires pour l'AEP, mais peu concernés par les prélèvements dans le périmètre du SAGE

Mauvais état quantitatif du **Cénomaniens libre** et du **Jurassique libre** (objectif BE 2021), qui concernent **13 champs captant** sur le territoire du SAGE (secteurs Dive et Thouet aval).
(À noter que les secteurs les plus problématiques de la nappe du Cénomaniens sont hors du périmètre du SAGE)

Enjeu Ressource en eau



Un déséquilibre chronique entre ressources et prélèvements

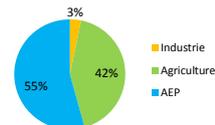
Justifie le classement en ZRE

Prélèvements AEP : **13,7 Mm3** en 2014, concentrés à l'Est du territoire

Prélèvements industriels : **0,8 Mm3** en 2014 -> marginal

Prélèvements agricoles : **11,9 Mm3** en année sèche, **10,2 Mm3** en année humide

Répartition des volumes année 2013



Attention : sur la seule partie Ouest du territoire, le plan de prélèvements de l'OUGC Thouet fait état de 9,9 Mm3 autorisés pour l'agriculture en 2016, toute origine confondue.

Incidences :

❖ A l'Est, sollicitation des ressources souterraines pour l'AEP et l'irrigation : nappes majoritairement en bon état, mais **vigilance** (notamment la nappe du Jurassique libre)

A mentionner : incidences indirectes sur les eaux superficielles du fait de relations nappes/ rivières

❖ A l'Ouest, incidence des **prélèvements agricoles sur les ressources superficielles**. (Les retenues déconnectées ont peu d'incidence.)

Plus de 90% de l'eau à usage AEP est restituée aux milieux, contre 50% pour l'usage agricole

Enjeu Ressource en eau



Une problématique prise en main par les acteurs locaux par le biais d'outils réglementaires et d'initiatives dans le milieu agricole

Classement en ZRE et volumes prélevables

Classement de l'ensemble du bassin (eau sout + eau sup) en ZRE

Vigilance : **les volumes prélevables ne semblent pas respectés** ni pour l'AEP (non respect de la répartition par sous-bassin), ni pour l'industrie, ni pour l'irrigation (répartition saisonnière non respectée + prélèvements à intégrer)

Initiatives agricoles en marche

OUGC du Thouet : obtention en 2016 d'une autorisation unique de prélèvement pour 10 ans

Délai de 7ans pour régulariser l'ensemble des prélèvements

OUGC de la Dive : étude en cours

Coopérative de l'eau : recensement des plans d'eau agricoles et participation au projet d'atteinte des volumes prélevables

Peu d'efforts d'économie d'eau (hors agricole)

Quelques secteurs avec des **rendements de réseaux AEP** inférieurs à la moyenne

Peu d'actions de sensibilisation au **gaspillage d'eau dans les ménages**

Enjeu Ressource en eau

AFOM

Atouts :

Aquifère du Dogger : ressource souterraine substantielle et équilibrée à l'Est du territoire

Travail de l'OUGC du Thouet et initiatives dans le monde agricole pour limiter les impacts

Opportunités :

Initiatives portées par la coopérative de l'eau des Deux Sèvres pour réduire les prélèvements en rivière

Mise en place de l'OUGC de la Dive

Réflexion sur la mise en place d'un contrat territorial de gestion quantitative (portage chambre d'agriculture)

Faiblesses :

Déséquilibre quantitatif de l'aquifère du Jurassique libre et du Cénomaniens, sources de prélèvements AEP sur le territoire

Ressources superficielles critiques en période d'étiage, phénomène renforcé par les prélèvements en rivière

Non respect des volumes prélevables saisonniers

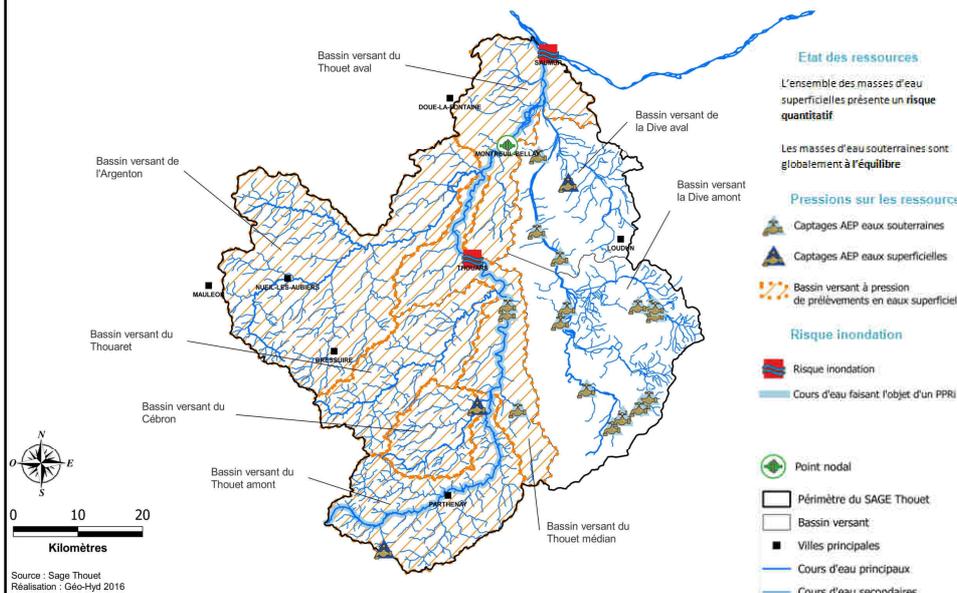
Ouest du territoire privé de ressources souterraines

Pas d'initiatives sur les économies d'eau hors agriculture

Menaces :

Changement climatique

Enjeu Ressource en eau – carte récapitulative



Enjeu Qualité des eaux



Des masses d'eau superficielles fortement dégradées sur l'ensemble du bassin versant

- ❖ **Aucune atteinte du Bon Etat écologique** (sauf 1 ME, mais état simulé), états biologique et physico chimique dégradés
- ❖ **Aucune amélioration** des états depuis l'évaluation de 2007, quelques dégradations



Des masses d'eau souterraines vulnérables à préserver

- ❖ 4 des 10 nappes du territoire en **mauvais état chimique** (nappes libres)
- ❖ Nappes utilisées pour **l'alimentation en eau potable**

Enjeu Qualité des eaux



Plusieurs types de contaminations

Nitrates

Pollution de l'Est du bassin, sur le bassin de la Dive (nappes et cours d'eau)
 Risque de transfert important sur ce secteur:
Pression azotée élevée (liée aux cultures en place sur cette partie du territoire) et **vulnérabilité au lessivage**.

Phytosanitaires

Risque de transfert sur certains secteurs du bassin sensibles au ruissellement
Vigilance sur les zones de cultures pérennes (viticulture sur le Thouet aval notamment)

Phosphore

Contamination sur l'ensemble du bassin mais plus marquée à l'Ouest, liée à une forte pression phosphorée (**sols chargés en phosphore** naturellement et du fait d'épandages d'effluents agricoles) et à une **vulnérabilité au ruissellement**.

Matières organiques dissoutes

Contamination de l'ensemble du bassin, plus marquée à l'Ouest.
 Les transferts depuis les **sols chargés en matière organique** sont les sources prépondérantes de pollution.

Enjeu Qualité des eaux



Des impacts sur l'alimentation en eau potable

Captages classés prioritaires

Eaux souterraines :

Aquifère du Dogger (pollution par les nitrates et les pesticides)

Eaux superficielles :

Retenue du Cébron (pollution carbone organique et phosphore) et **Fontaine de Son** (nitrates)

Thématique prise en main par l'entrée « eau potable » :
Mise en place de programmes de reconquête de la qualité des eaux sur les bassins d'alimentation des captages, programmes Re-Source ou ZSCE

Néanmoins pas d'approche « bassin versant de masse d'eau » pour traiter des problèmes de contamination des eaux

Enjeu Qualité des eaux

AFOM

Atouts :

Bien que peu prélevés sur le SAGE, présence d'aquifères protégés, réservés à l'AEP (Dogger, Cénonanien, Jurassique et infra-Toarcien)

Pressions polluantes issues de l'assainissement limitées, quasi-totalité des ouvrages conformes

Faiblesses :

Qualité physico-chimique des eaux superficielles dégradée sur l'ensemble du bassin (phosphore, matières organiques, nitrates sur la Dive, pesticides).
Pas de tendance à l'amélioration.

Qualité chimique d'une partie des aquifères du bassin dégradée par les nitrates et/ou les pesticides

Contamination des eaux brutes des captages d'eau potable : retenue du Cébron, aquifères du Dogger libre et captif

Pression polluante d'origine agricole importante sur l'ensemble du territoire (nitrates, pesticides), et plus particulièrement à l'Est

Sols chargés en phosphore et en matières organiques et risques de transferts importants, particulièrement à l'Ouest

Quelques points de rejets toxiques à surveiller

Enjeu Qualité des eaux

AFOM - suite

Atouts :

Programmes de reconquête de la qualité des eaux en cours de mise en œuvre sur les bassins des captages pollués

Bonne dynamique sur le bassin du Cébron

Faiblesses :

Manque de dynamique sur certains secteurs : peu d'adhésion à certains programmes d'actions
Manque de dynamique sur certains secteurs : peu d'adhésion à certains programmes d'actions

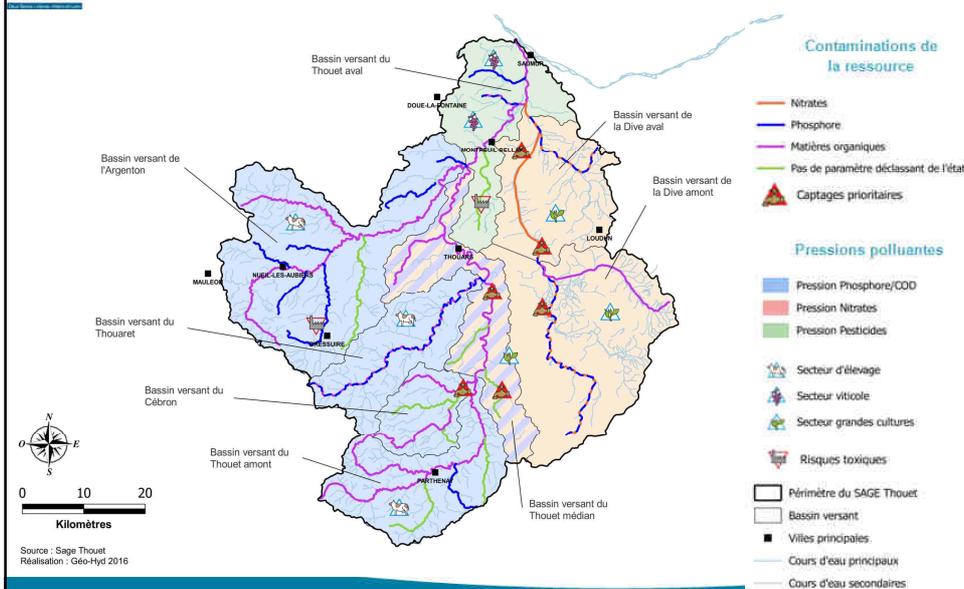
Opportunités :

Dispositif Re-Source sur la région Poitou-Charentes

Menaces :

Recul des surfaces en prairie et de l'élevage au profit des grandes cultures, plus consommatrices en intrants

Enjeu Qualité des eaux – carte récapitulative



Enjeu Milieux aquatiques



Indicateurs biologiques déclassant sur l'ensemble du bassin

Aucun bon état biologique mesuré sur le bassin
-> **IPR très dégradé**, IBD IBMR et IBG également dégradés

C'est l'**accumulation de plusieurs impacts** qui induit une perte des fonctionnalités biologiques des cours d'eau (habitat, reproduction,...) et donc la structuration des peuplements biologiques.

- ❖ **Sévérité des étiages**, entraînant une segmentation des milieux et aggravant les phénomènes d'eutrophisation
- ❖ Dégradation de la **morphologie du cours d'eau**, et donc réduction des habitats et des zones de reproduction
- ❖ Atteintes à la **continuité du cours d'eau**, induit un cloisonnement des milieux et limite la libre circulation, impacte aussi le développement de certains habitats
- ❖ **Pollution des eaux** (phosphore, nitrates, carbone organique) qui favorise l'eutrophisation et réduit la diversité biologique.

Enjeu Milieux aquatiques



Problématique majeure de morphologie et continuité

Morphologie

Pas de bilan REH sur l'ensemble des masses d'eau, nombreuses altérations sur les cours d'eau prospectés (continuité, lit mineur, ligne d'eau,...)
Risque morphologique sur **22 des 33 masses d'eau**

Continuité

Taux d'étagement très élevés sur le **Thouet et l'aval de l'Argenton**
Taux de fractionnement très élevés sur **l'amont du Thouet, l'amont de l'Argenton, le Thouaret et la Dive amont**

Taux d'étagement: somme hauteurs de chute/ dénivelé cours d'eau

Taux de fractionnement : somme hauteurs de chute/ linéaire du cours d'eau. Plus adapté aux cours d'eau en tête de bassin

Les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau ont été renseignés dans le diagnostic

Objectif d'obtenir des **tronçons d'écoulement libre** en travaillant à la fois sur les ouvrages et sur la restauration morphologique

Enjeu Milieux aquatiques



Multiplicité des plans d'eau à l'Ouest du territoire : des impacts à prendre en compte

1 Inventaire précis à mettre en place

2 Plans d'eau à classer par niveaux d'impacts :

Les étangs **potentiellement impactant** sont connectés au cours d'eau. Ensuite, la **gestion du plan d'eau** déterminera pour beaucoup le niveau d'impact potentiel



Un patrimoine à préserver

- ❖ Nombreuses espèces floristiques et faunistiques protégées
- ❖ Présence d'espèces exotiques envahissantes
- ❖ Présence de zones humides sur l'ensemble du territoire. Les inventaires n'ont pas encore été menés sur l'ensemble du bassin, et il n'y a pas encore de plan de gestion spécifique à ces espaces.
- ❖ Des têtes de bassin versant à préserver. Dans un premier temps, il faudra s'arrêter à une définition commune pour la délimitation de ces espaces.

Enjeu Milieux aquatiques

AFOM

Atouts :

Richesse biologique de certains secteurs du bassin, notamment les têtes de bassin versant

Initiatives de restauration hydro-morphologique par le biais de contrats territoriaux milieux aquatiques (Thouet, Thouaret, Argenton, Dive)

Faiblesses :

Etat biologique déclassant sur l'ensemble des masses d'eau du bassin

Etats fonctionnels dégradés, notamment pour la fonction reproduction

Altérations morphologiques sur la majorité des cours d'eau, principalement au niveau du lit mineur
Manque de connaissance homogène à l'échelle du SAGE

Nombreux obstacles à l'écoulement limitant la libre circulation piscicole et le transport des sédiments

Sévérité des étiages qui segmente les milieux et aggrave les problèmes d'eutrophisation

Enjeu Milieux aquatiques

AFOM - suite

Atouts :

Richesse biologique sur certains plans d'eau
 Nombreuses zones humides, inventaires en cours

Opportunités :

Prise en compte de l'aspect "bassin versant" dans les futurs contrats milieu

Faiblesses :

Multiplicité des plans d'eau, particulièrement à l'Ouest du territoire, potentiellement impactants
 Manque de connaissance homogène à l'échelle du SAGE

Moins de la moitié du territoire inventorié pour les zones humides, pas de procédures de gestion après inventaire

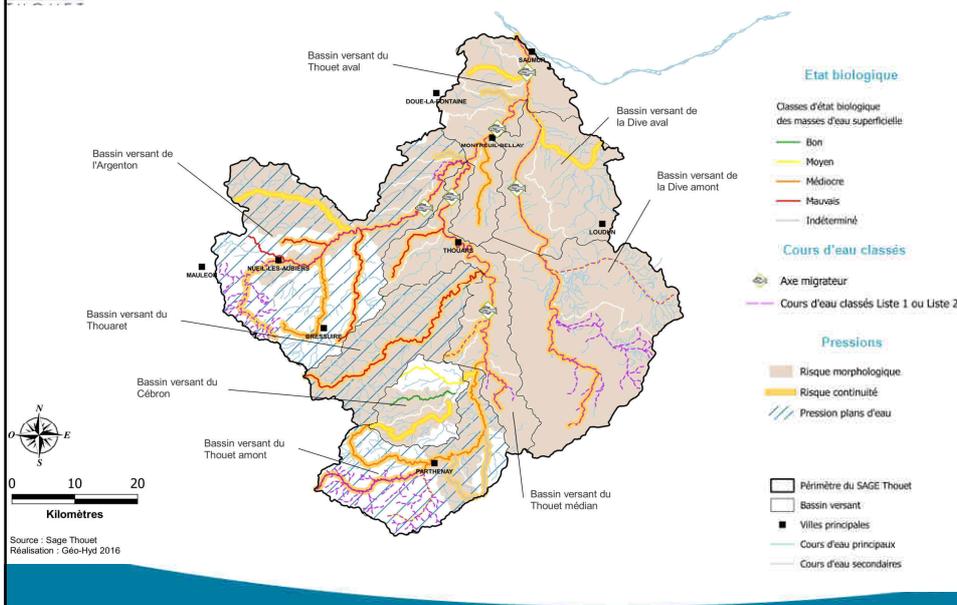
Pas de logique "bassin versant" dans les contrats milieux aquatiques du territoire, et tous les cours d'eau du bassin ne sont pas concernés

Menaces :

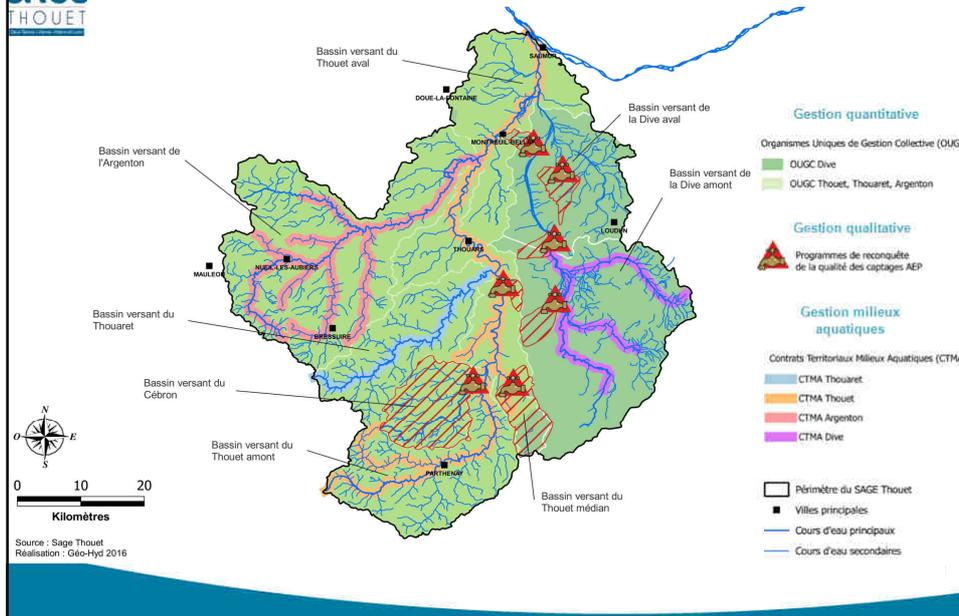
Changement climatique

Espèces exotiques envahissantes menace pour les peuplements endémiques

Enjeu Milieux aquatiques – carte récapitulative



Enjeu Gouvernance – carte récapitulative



Coûts de la gestion de l'eau

Il n'a pas été possible de localiser précisément les travaux financés par l'Agence à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre du SAGE.

Il a donc été décidé de présenter les informations à l'échelle des 3 départements concernés par le SAGE (Deux-Sèvres, Vienne et Maine et Loire). **Cela induit donc des biais importants, mais permet de présenter les grandes lignes d'investissement sur cette zone.**

MAEC non prises en compte

Dépenses engagées depuis 10 ans :

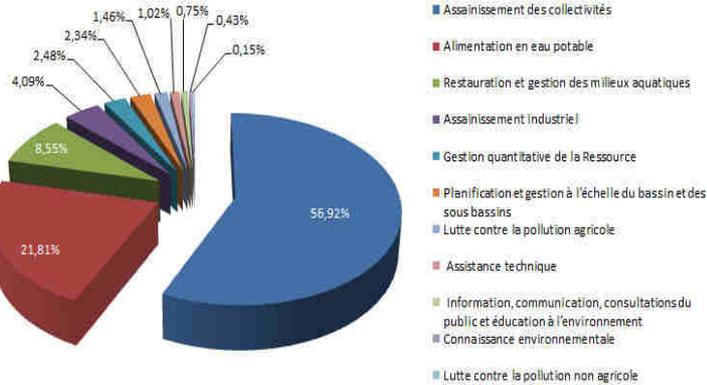
Programme d'intervention	Période	Montant des travaux	Aides Agence de l'eau
9 ^{ème} programme	2007 - 2012	639 487 199	197 572 004
10 ^{ème} programme	2013 - 2018	195 273 466	85 218 44

Part d'autofinancement de 66% (intègre les autres aides disponibles : subventions des collectivités territoriales, financement européen)

L'extrapolation des données à l'échelle du périmètre du SAGE rend compte d'un investissement de **142 millions d'€** sur 10 ans.

Coûts de la gestion de l'eau

Dépenses par grandes thématiques de l'eau



Détails des financements :

Assainissement : ouvrages (64%) et réseaux (36%)

Eau potable : infrastructures (90%), protection ressource (10%)

Milieux aquatiques : contrats territoriaux (72%, dont zones humides 23%), poissons migrateurs (6%)

MAE non prises en compte

Correction du document

Corrections effectuées depuis l'envoi de la 1^{ère} version du document :

- Suite au Bureau CLE (modification carte)
- Suite aux remarques des DDT 86 et 79 et DREAL

Concerne principalement la partie « quantité », quelques compléments et corrections.

Deux points à mentionner :

- Les informations relatives aux prélèvements réels sur l'OUGC de la Dive **ne seront pas communiquées avant la fin de l'étude d'incidence** (fin juin)
- Retours des membres de la CLE sur les **dynamiques des démarches Re-Sources** ou ZSCE sur le territoire afin d'intégrer ce point dans le diagnostic
Faut-il insister sur le manque d'efficacité de ces programmes ?



Les objectifs de gestion

Objectifs issus des discussions lors de la session des **commissions thématiques** de mars 2016, et rediscutés lors du bureau de la CLE du 19 mai

ENJEU RESSOURCE EN EAU

- ❖ Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages
- ❖ Economiser l'eau

ENJEU QUALITÉ DES EAUX

- ❖ Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- ❖ Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion
- ❖ Améliorer les connaissances sur les toxiques et les polluants émergents
- ❖ Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
- ❖ Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques



Les objectifs de gestion

ENJEU BIODIVERSITÉ

- ❖ Identifier, préserver et restaurer les zones humides
- ❖ Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant

ENJEU SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- ❖ Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- ❖ Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

ENJEU GOUVERNANCE

- ❖ Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- ❖ Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- ❖ Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. **Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)**
5. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
7. Questions diverses

Lit naturel à l'origine	Critères jurisprudentiels (ET)		Décision intermédiaire	Indices complémentaires (OU)			Décision finale	
	Alimentation par une source	Débit suffisant une majeure partie de l'année		Continuité amont-aval	Berges et substrat différenciés	Vie aquatique		
Oui	Oui	Oui	Cours d'eau				Cours d'eau	
		Indéterminé	Nécessité d'analyse des indices complémentaires	Oui			Cours d'eau	
				Non	Oui		Cours d'eau	
				Non	Non	Oui	Cours d'eau	
	Non	Non	Non	Pas Cours d'eau		Pas Cours d'eau		
	Indéterminé	Oui	Nécessité d'analyse des indices complémentaires	Oui			Cours d'eau	
				Non	Oui		Cours d'eau	
				Non	Non	Oui	Cours d'eau	
				Non	Non	Non	Pas Cours d'eau	
		Indéterminé	Indéterminé	Nécessité d'analyse des indices complémentaires	Oui			Cours d'eau
					Non	Oui		Cours d'eau
	Non	Non	Non	Pas Cours d'eau		Pas Cours d'eau		
Indéterminé	Oui	Oui / Indéterminé	Nécessité d'analyse des indices complémentaires	Oui			Cours d'eau	
				Non	Oui		Cours d'eau	
		Non	Non		Pas Cours d'eau		Pas Cours d'eau	
	Indéterminé	Oui / Indéterminé	Nécessité d'analyse des indices complémentaires	Oui			Cours d'eau	
				Non	Oui		Cours d'eau	
		Non	Non		Pas Cours d'eau		Pas Cours d'eau	
Non	Non	Non	Pas Cours d'eau		Pas Cours d'eau			
Non			Pas cours d'eau			Pas Cours d'eau		



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
5. **Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »**
6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
7. Questions diverses

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Sollicitations faites au SAGE par plusieurs collectivités du bassin pour le portage d'une étude globale (juridique, financière, ressources humaines, gouvernance, ...) à l'échelle du bassin versant du Thouet, visant à définir les potentielles modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI

CLE du 4 février 2016 :

- Validation du portage de l'étude « GEMAPI » par le SAGE
- Organisation d'une réunion d'information avec les collectivités du bassin

Réunion d'information du 7 avril 2016 :

- Structures invitées : EPCI-FP, Syndicat « milieux aquatiques », AELB, DDT(s), Régions, Départements
- Présentation du contexte de la GEMAPI par les services de l'État
- Information du portage de l'étude par le SAGE

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Projet de cahier des charges de l'étude transmis aux structures invitées à la réunion d'information par mail et courrier le 29 avril 2016.
Soumis à avis du Bureau de la CLE le 19 mai 2016 puis transmis aux membres de la CLE le 20 mai par mail.

Contenu du cahier des charges « GEMAPI »

Préambule / Contexte

- Contexte législatif : Loi MAPTAM et loi NOTRe / SDAGE et SAGE
- Périmètre de l'étude : EPCI-FP et syndicats « milieux aquatiques »

Objet de la consultation :

Appréhender les modalités et les conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI pour les différentes collectivités du bassin du Thouet

Tranche ferme

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : proposition de scénarii

Tranche conditionnelle

- Phase 3 : mise en œuvre du scénario validé collectivement

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Décrire l'exercice actuel des compétences entrant dans le champ de la GEMAPI et le fonctionnement des collectivités présentes sur le bassin du Thouet

Pour chaque collectivité du bassin (EPCI-FP et syndicat « milieux aquatiques ») :

- Périmètre de la collectivités / articulation entre les structures : chevauchement des collectivités, adhésion des EPCI-FP dans les syndicats « milieux aquatiques », ...
- Rôles et missions des collectivités : statuts, compétences, actions réalisées ou prévues, ... (seront listées également les compétences hors GEMAPI)
- Fonctionnement de la collectivité (comité, bureau, adhérents, ...)
- Analyses financières sur les 5 dernières années (budgets, comptes administratifs, cotisations, coûts des actions, financeurs, endettements, ...)
- Moyens humains et techniques
- Le patrimoine de la collectivité lié aux milieux aquatiques (propriétaires d'ouvrages, zones humides, ...)
- Les obligations de la collectivité sur les ouvrages dont elle ne serait pas propriétaire (gestion d'ouvrages privés, ...)

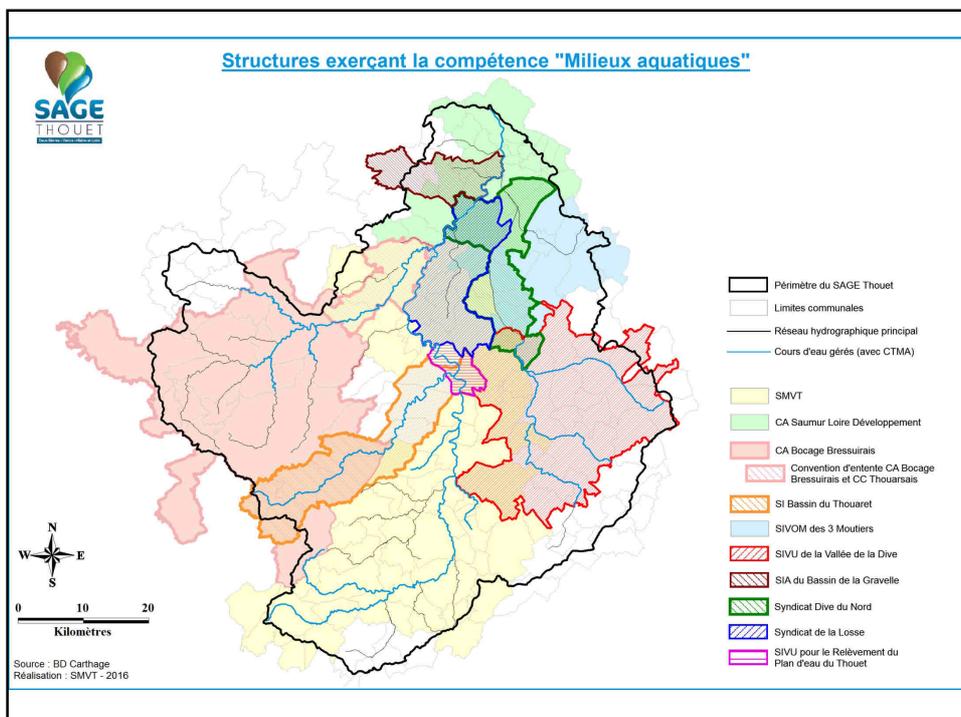
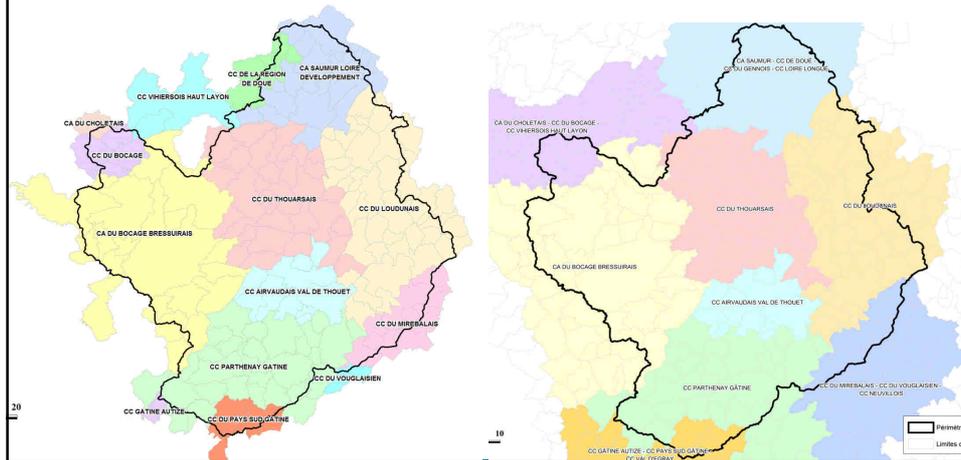
Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Rencontre physique avec chaque collectivité :

- 13 EPCI-FP actuellement (9 EPCI-FP au 1^{er} janvier 2017)
- 8 collectivités ayant des compétences en lien avec la GEMAPI (syndicats « milieux aquatiques »)



Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Les rencontres permettront au prestataire d'échanger avec les EPCI-FP sur leurs souhaits et attentes vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

Cette phase d'état des lieux permettra également de mettre en avant les territoires orphelins sans exercice de la compétence à l'heure actuelle.

Phase 2 : proposition de scénarii

Proposition de scénarii pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet.

Mise en avant des forces, faiblesses, opportunités, menaces et conséquences (juridiques, techniques, financières, ...) pour permettre aux collectivités d'avoir une vision globale.

Les scénarii pourront proposer la création ou l'évolution des structures en EPTB ou EPAGE et devront s'assurer d'une cohérence à l'échelle des bassins hydrographiques et d'une logique de solidarité amont-aval.

**Comité de pilotage : Présentation des scénarii pour échanges et débats
Validation collective d'un scénario**

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Phase 3 : Mise en œuvre du scénario validé collectivement (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Rédaction d'un rapport présentant les étapes (administratives, techniques, organisationnelles, ...) à suivre pour mettre en place les différentes structures qui devront exercer la compétence GEMAPI.

Mise en avant des évolutions des structures actuelles et des prises de décisions qu'elles seront amenées à prendre (devenir des structures, des compétences hors GEMAPI, ...).

Proposition de calendrier pour l'enchaînement des différentes étapes.

Éléments disponibles :

La cellule d'animation du SAGE reprendra contact avec les collectivités pour leur rappeler l'objet et l'organisation de l'étude.

Récupération de premiers éléments pour la phase « état initial » (rapports d'activités, statuts, ...).

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Modalités de l'étude

Suivi de l'étude :

- Comité de pilotage de l'étude (membres de la CLE + collectivités concernées)
- CLE

Réunions prévues

- Réunion de cadrage et de prise de contact
- COPIIL :
 - 1°) Présentation de la méthodologie et du calendrier
 - 2°) Présentation état des lieux (fin phase 1)
 - 3°) Présentation des scénarii (phase 2)
 - 4°) Réunion validation d'un scénario (fin de phase 2)
- CLE : présentation des résultats de la phase 1 et 2
- + en phase 1 : rencontres individuelles avec les collectivités (13 EPCI-FP et 8 syndicats)

Tranche conditionnelle :

- COPIIL : présentation de la mise en œuvre du scénario retenu
- CLE : présentation de la mise en œuvre du scénario retenu

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. Étude GEMAPI

Modalités de l'étude

Proposition de composition du comité de pilotage :

- Collectivités du bassin (13 EPCI-FP et 8 syndicats « milieux aquatiques)
- Membres de la CLE (membres du Bureau de la CLE représentants du collège des collectivités) :
 - ✓ M. CUBAUD : SMVT
 - ✓ M. ANTOINE : CASLD
 - ✓ M. BAUFUMÉ : CC du Pays Loudunais
 - ✓ Mme MARTIN : Département 49
 - ✓ Mme MAHIET-LUCAS : Département 79
 - ✓ M. BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
- Départements 49-79-86
- Régions ALPC et Pays de la Loire
- DDT 49-79-86
- Agence de l'eau Loire-Bretagne

Validation de la composition du comité de pilotage « GEMAPI »

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Modalités de l'étude

Documents attendus

Phase 1 état des lieux :

- Rapport présentant l'exercice de la compétence à l'heure actuelle
- Par collectivité, réalisation d'une fiche synthétique décrivant les éléments recueillis
- Comptes rendus des échanges lors des rendez-vous avec les collectivités

Phase 2 : proposition de scénarii

- Rapport présentant en détail les différents scénarii

Phase 3 : mise en œuvre du scénario validé

- Rapport présentant les différentes étapes (techniques, administratives, organisationnelles, ...) et le calendrier à mettre en œuvre pour la mise en place du scénario retenu

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Modalités de l'étude

Durée de l'étude :

- Tranche ferme
 - ✓ Phase 1 « état des lieux » : 5 mois
 - ✓ Phase 2 « proposition de scénarii » : 3 mois
- Tranche conditionnelle
 - ✓ Phase 3 « Mise en œuvre du scénario retenu » : 2 mois

Restitution des résultats finaux de l'étude souhaitée pour juin 2017
(Le candidat pourra proposer dans son offre un découpage différent entre les phases)

Suite à donner :

Lancement de la consultation : juin 2016

Choix du prestataire : août 2016 (CAO)

Lancement de l'étude : septembre 2016



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
5. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
6. **Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)**
7. Questions diverses

Contrat Territorial de Gestion Quantitative

Courriers des Chambres d'Agriculture 49 et 79 adressés au SAGE pour l'informer de leurs volontés de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

Courriers transmis aux membres de la CLE

Le CTGQ est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau.

Conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'Eau, un maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers, il permet de financer la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gestion de la ressource en eau.

Le programme d'actions du contrat se base sur la réalisation d'un diagnostic préalable de territoire.

« Ce programme vise en particulier à :

- Accompagner les irrigants dans des démarches d'économies d'eau,
- Substituer les prélèvements estivaux par la création de retenues collinaires (remplies en période hivernale),
- Déconnecter les plans d'eau d'irrigation sur cours d'eau pour en réduire les impacts en période d'étiage. »

Contrat Territorial de Gestion Quantitative

Le projet de territoire (CTGQ) doit être élaboré en concertation avec les acteurs du bassin.

Instruction gouvernementale du 4 juin 2015 :

« Cette gouvernance nécessaire est mise en œuvre au sein d'un comité de pilotage du projet de territoire. Quand elle existe, la CLE sera, sauf avis contraire de sa part, le cœur du comité de pilotage du projet. Elle sera élargie à toutes les parties intéressées au projet et notamment les représentants des filières économiques afin de bâtir un projet satisfaisant les objectifs environnementaux et réaliste économiquement. A défaut, un comité de pilotage ad hoc est instauré sur les mêmes principes de composition. »

Demande d'avis de la CLE sur le portage et la mise en œuvre d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton par les Chambres d'Agriculture 49 et 79

La CLE sera représentée au sein du comité de pilotage du CTGQ.

Le projet de CTGQ sera soumis à avis de la CLE avant validation.

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
2. Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
3. Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
5. Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie cours d'eau 79 (DDT)
6. Sollicitations des Chambres d'Agriculture 49 et 79 (CTGQ)
7. **Questions diverses**



Merci de votre attention